

BELGIQUE,

de nouvelles lois pour mieux protéger les animaux !

Bonnes nouvelles pour les animaux ! En Belgique, les gouvernements des régions de Flandre et de Wallonie ont annoncé l'adoption de nouvelles lois pour lutter contre la maltraitance animale. Un exemple à suivre pour la France ?

Des lois qui défendent les animaux, petits et gros !

En Wallonie, le nouveau Code du bien-être animal comprend de nombreuses mesures pour mieux protéger les animaux de compagnie. Par exemple, les propriétaires de **chiens** et de **chats** devront désormais les faire identifier : une protection importante pour ces animaux si jamais ils se perdent ou se trouvent à la rue. Le coût de cet enregistrement sera reversé aux refuges qui recueillent les animaux abandonnés, ou qui n'ont pas eu la chance de trouver un foyer. Astucieux !

Mais ce n'est pas tout : l'utilisation d'animaux dans les spectacles se voit aussi réglementée. Les parcs aquatiques ne pourront plus détenir d'orques ou de dauphins, et les cirques ne pourront plus maintenir en captivité des **animaux sauvages**, comme les tigres, les lions ou les éléphants, ni les utiliser dans leurs numéros. Le ministère du Bien-être animal s'est appuyé sur de nombreux rapports vétérinaires pour déclarer que ces conditions de vie n'étaient pas du tout adaptées à des animaux sauvages.



Les chiens et les chats sont identifiés par un tatouage dans l'oreille ou par une puce électronique. Le vétérinaire n'a plus qu'à scanner cette puce pour obtenir les coordonnées de la famille de l'animal !



Interdiction de certaines pratiques d'élevage et d'abattage

En Wallonie, l'**élevage de poules en cage**, par exemple, ne sera plus autorisé, tout comme l'élevage d'animaux pour leur **fourrure**... Et la Flandre va encore plus loin, en annonçant la fin du **gavage** (l'alimentation forcée pour produire le foie gras) des oies et des canards ! Des mesures de protection ont aussi été prises concernant l'abattage des animaux : la **vidéosurveillance en abattoirs** est désormais obligatoire en Wallonie, ce qui pourrait limiter les infractions.

Et en France ?

La plupart de ces pratiques sont toujours permises en France. En mai dernier, le Parlement a même rejeté de nombreuses mesures qui auraient pu mieux protéger les animaux... Pourtant, des sondages indiquent que 90 % des Français souhaiteraient que l'élevage des poules en cage soit interdit, par exemple. La France rattrapera-t-elle bientôt son retard ? ■

RÉÉCRITURE

EXERCICES

Réécris ce texte en le mettant au pluriel, et en remplaçant le sujet « Maya » par « Maya et Samba ». Attention à bien faire tous les accords nécessaires !

L'éléphant est un mammifère, c'est un éléphantidé. Il est domestiqué par l'être humain depuis l'Antiquité. Il est régulièrement utilisé dans le cirque traditionnel. En France, l'éléphante de cirque Maya a récemment été placée dans un refuge, où elle se repose de sa vie laborieuse. Y aura-t-il une nouvelle loi pour mieux protéger cet animal ?

Correction : Les éléphants sont des mammifères, ce sont des éléphantidés. Ils sont domestiqués par les êtres humains depuis l'Antiquité. Ils sont régulièrement utilisés dans les cirques traditionnels. En France, les éléphants de cirque Maya et Samba ont récemment été placés dans des refuges, où elles se reposent de leurs vies laborieuses. Y aura-t-il de nouvelles lois pour mieux protéger ces animaux ?

LA GÉO DES ANIMAUX

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Hongrie, Italie, Irlande, Lettonie, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Suède : la liste des pays européens qui limitent ou interdisent la captivité des animaux sauvages dans les cirques est longue !

Quels États ne se sont pas encore engagés pour des cirques plus respectueux des animaux ?



Correction : 1/ Islande • 2/ France • 3/ Suisse • 4/ Estonie • 5/ Lituanie • 6/ Biélorussie • 7/ Ukraine • 8/ Moldavie • 9/ Bosnie-Herzégovine • 10/ Serbie • 11/ Monténégro • 12/ Kosovo • 13/ Albanie • 14/ Macédoine • 15/ Russie • 16/ Turquie